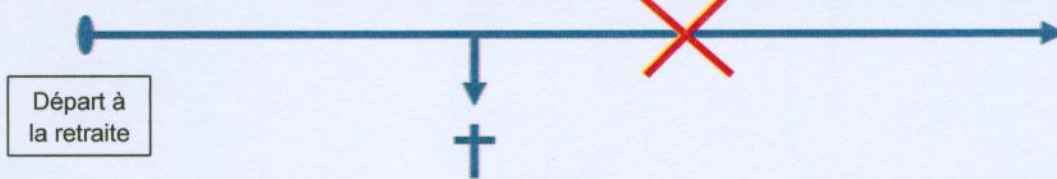
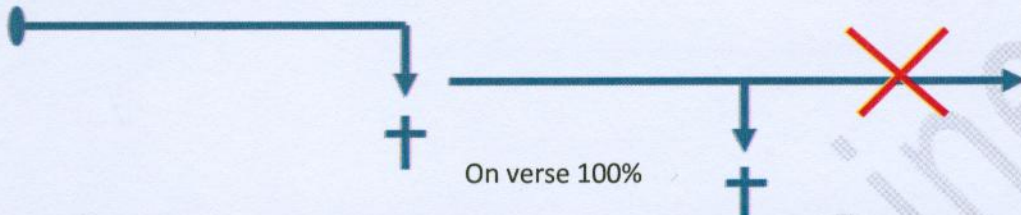


Explication des rentes viagères

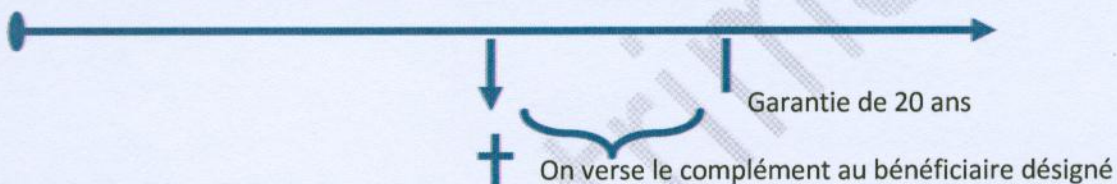
▶ Rente viagère simple : Versement du revenu trimestriel jusqu'au décès du bénéficiaire



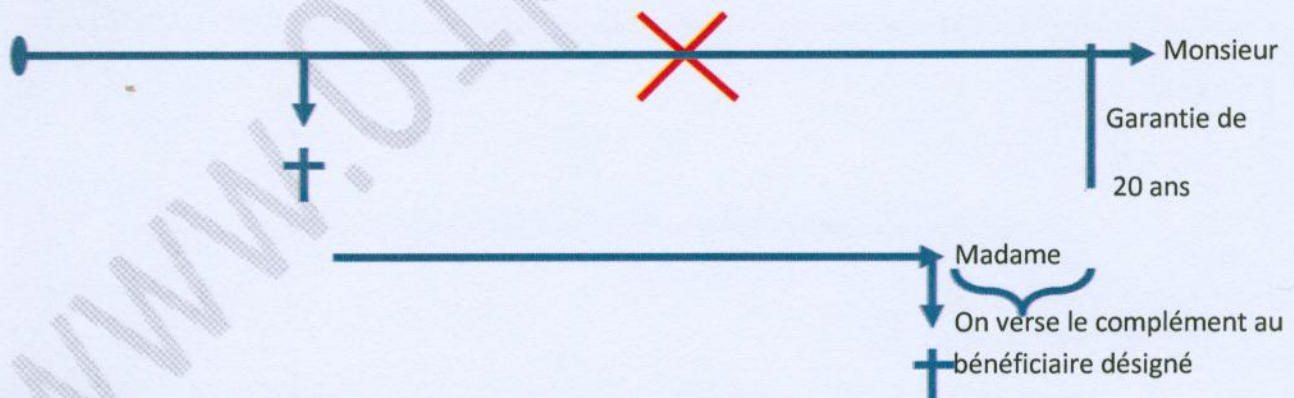
▶ Rente viagère réversible à 100% : Versement du revenu au 1^{er} bénéficiaire jusqu'à son décès et 100% celui-ci jusqu'au décès du 2^{ème} bénéficiaire.



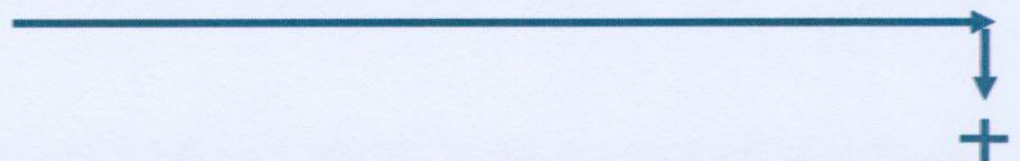
▶ Rente viagère non réversible à annuités garanties : versement du revenu pendant une durée de 10 ans ou 20 ans quoiqu'il arrive. Ce qui permet de vous assurer une récupération de votre investissement quoiqu'il arrive.



▶ Rente viagère réversible à 100% et 20 annuités garanties : versement du revenu pendant votre retraite et ensuite 100% du montant à votre conjoint assorti en plus d'un versement d'une durée de 20 ans quoiqu'il arrive. Ce qui permet de vous assurer une récupération de votre investissement quoiqu'il arrive et d'assurer un revenu viager à votre conjoint.



Et si vous vivez plus longtemps que les 20 ans, vous percevez votre revenu jusqu'à votre décès



Exemple rente viagère réversible : Dans le cadre d'une rente viagère réversible au conjoint, vous n'êtes pas à l'abri d'un décès rapide après votre départ à la retraite. Imaginons, vous décédez à l'âge de 70 ans et votre épouse 2 ans plus tard, vous aurez en tout touché 7 ans de retraite. C'est donc la seule garantie qui vous permet de récupérer votre effort d'épargne quoiqu'il arrive. Avec cette garantie, vous ne cotisez jamais à fond perdu !